

Des quartiers prioritaires très précaires au sein d'une région Centre plus préservée

Près de 194 000 personnes vivent dans les quartiers prioritaires en région Centre, soit 7,6 % de la population régionale. Le revenu médian y est plus faible que dans la plupart des autres régions. Les difficultés sont cependant variables selon les quartiers et elles évoluent différemment. L'impact des actions publiques menées pour soutenir ces quartiers, notamment au travers de la rénovation urbaine, est perceptible sur certains territoires. Ces éléments sont à prendre en compte dans le contexte actuel de réflexions autour de la réforme de la politique de la ville et de l'évolution des zonages.



www.faiteslepleindavenir.com

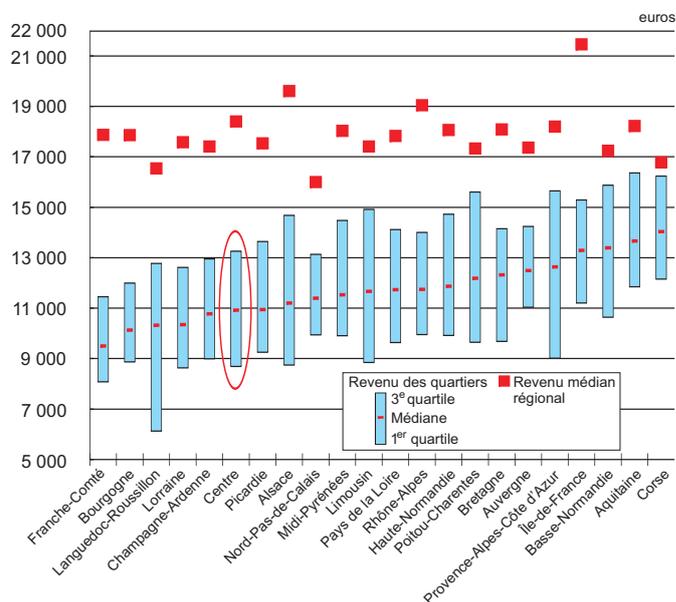
La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 a donné pour objectif à la politique de la ville « la réduction des inégalités et des écarts de développement entre territoires ». La territorialisation des actions constitue un élément incontournable afin de les cibler sur des zones identifiées. La réforme en cours de la géographie prioritaire fait l'objet d'une large concertation auprès des acteurs publics locaux et repose sur la connaissance des quartiers actuellement définis. Cette étude présente des éléments qui alimenteront la réflexion.

Des quartiers relativement défavorisés

Les 77 quartiers de la politique de la ville de la région Centre comptent près de 194 000 habitants. Ils paraissent, au regard de l'indicateur sur les revenus, particulièrement défavorisés comparés à la moyenne régionale. Ainsi, le revenu par unité de consommation (UC) médian est de 10 900 euros contre 18 400 pour l'ensemble de la population régionale. Il est également faible comparé aux quartiers prioritaires des autres régions françaises, situant le Centre au 6^e rang parmi les plus pauvres, proche de Champagne-Ardenne ou de la Picardie. Le quart inférieur des quartiers de la région présente un niveau de revenus de près de 8 700 euros, parmi les plus faibles de métropole avec ceux de Lorraine et d'Alsace, cependant plus élevé qu'en Languedoc-Roussillon (6 100 euros). La prise en compte de plusieurs quartiers de la région dans le cadre de la politique de la ville semble ainsi justifiée. Ces niveaux moyens masquent cependant des situations assez hétérogènes au sein de ces quartiers. Ceux en zones urbaines sensibles (Zus) concentrent les difficultés sociales et sont en situation de précarité plus forte que les

nouveaux quartiers prioritaires (Nqp). Ainsi, la moitié des 30 Zus ont des niveaux de revenu par unité de consommation médian inférieurs à 8 700 euros, alors que cela ne concerne que 4 Nqp sur 45 : les Nations et Saint-Jean à Châteauroux, Kennedy/Château Blanc à Châlette-sur-Loing et les Fontaines à Tours.

Un revenu relativement faible dans les quartiers prioritaires de la région



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2009

Fort concentration dans certaines unités urbaines

La part de la population régionale en Zus ou Nqp, de 7,6 %, positionne le Centre au 13^e rang des régions françaises, loin derrière le Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur où un habitant sur cinq vit dans un quartier de la politique de la ville. Ceci s'explique par le caractère très urbanisé de ces territoires qui comprennent plus de 80 % de leur population en zone urbaine contre 66 % pour la région. La part des personnes vivant en quartiers prioritaires est plus faible dans le Centre que dans d'autres régions proches de l'Île-de-France : 10 % en Picardie, 13 % en Champagne-Ardenne ou Haute-Normandie.

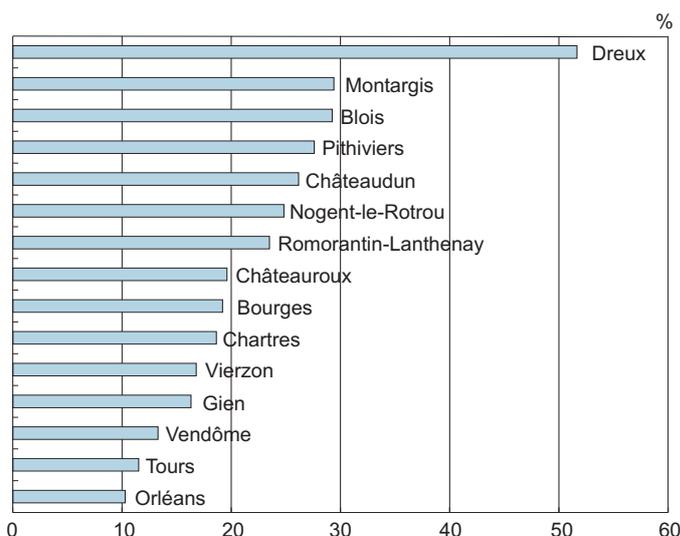
Les quartiers en Zus concentrent une part de population régionale particulièrement faible, 4,2 %, soit le 16^e rang des régions françaises. L'ajout des Nqp en 2006 a permis de rattraper le retard de couverture des territoires urbains en difficulté. Toutefois, certains de ces quartiers ne semblent pas des plus prioritaires et d'autres zones, notamment autour de certaines Zus, pourraient être élargies.

Sur l'ensemble des unités urbaines de la région Centre ayant des quartiers politique de la ville, 18 % des habitants vivent dans des quartiers prioritaires. La concentration est la plus forte dans l'unité urbaine de Dreux, près de 52 %. Vient ensuite les unités urbaines de Montargis et Blois où près de 30 % des habitants résident dans des quartiers prioritaires. Sur Tours et Orléans, zones vastes et peuplées, la part des personnes résidant en quartiers de la politique de la ville reste faible (11,5 et 10,3 %). Cependant, ces deux agglomérations concentrent le plus grand nombre de personnes concernées, respectivement 37 700 et 27 000 habitants. Le niveau de revenu des habitants diffère sensiblement selon les unités urbaines de la région. Ainsi, le revenu par unité de consommation médian est supérieur à 19 000 euros à Tours et Orléans, inférieur à 15 000 euros dans l'agglomération de Dreux. Les unités urbaines de Pithiviers et Gien sont également parmi les plus défavorisées.

Concentration de population dans certains quartiers

Sur les 194 000 personnes vivant dans les 77 quartiers prioritaires de la région, 106 000 sont dans les Zus. Une forte hétérogénéité s'observe sur la précarité dans les quartiers

Part de la population de l'unité urbaine vivant dans les quartiers prioritaires



Source : Insee, Recensement de la population 2009

mais aussi sur leur taille. Les sept plus grands, de 5 000 habitants ou plus, tous en Zus, concentrent près du tiers de la population des quartiers prioritaires. La moitié de la population vit dans les 35 quartiers de 2 000 à 5 000 habitants et 35 petits quartiers abritent seulement 15 % de la population.

Les évolutions de population entre 2007 et 2009 sont très variables selon les territoires. Ainsi, la population a diminué dans près de la moitié des quartiers, de façon sensible sur *la Source* à Orléans ou *Kennedy/Château-Blanc* à Châtelette-sur-Loing. Quelques-uns gagnent des habitants, c'est le cas de *Chautemps* à Montargis, *Bourgeau* à Romorantin ou *Salmonerie* dans l'agglomération d'Orléans.

Selon l'évolution des revenus, les situations de précarité se réduisent dans certaines zones et augmentent dans d'autres. Jusqu'en 2009, la crise économique n'a pas eu un impact généralisé sur ces quartiers, la population ayant bénéficié des mesures de soutien aux ménages (hausse des prestations sociales) et aux entreprises (chômage partiel).

Les sept quartiers dont la population est supérieure à 5 000 habitants

Quartiers	Communes concernées par le quartier	Population des ménages du quartier	Évolution relative de la population des ménages du quartier 2007-2009	Population de la commune	Revenu par unité de consommation médian	Évolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	Part de la population à bas revenu
Bégon, Croix Chevalier	Blois	11 366	- 3,9	46 013	8 140	- 1,9	35,1
Bourges Nord	Bourges	10 605	- 6,7	66 786	8 336	0,7	35,1
Plateau Est	Dreux	10 075	- 0,2	30 690	8 688	8,6	31,4
Argonne	Orléans	8 198	1,2	113 224	8 914	3,8	29,2
Le Sanitas	Tours	8 182	0,4	135 218	7 650	- 3,9	38,0
La Rabière	Joué-lès-Tours	6 597	- 3,2	36 000	9 894	0,8	28,3
Beaulieu	Chartres	5 565	- 0,2	39 122	11 081	- 2,4	23,5

Sources : Insee, Recensement de la population 2009 - DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2009

Typologie des quartiers							
Écart de revenus avec l'unité urbaine englobante							
	fort		moyen	faible			
Disparité interne faible	Tallemont - Paradis, Vieux Puits, Maunoury (Chartres)	1	Beauvoir (Châteaudun)	Saint-Ève (Dreux)	8		
	Saint-Jean - Saint-Jean (Zus étendue) (Châteauroux)		Plateau Est : Chamards, Croix Tiénac, Lièvre d'Or (Dreux)	4		Madeleine (Chartres)	
	la Rabâterie - les Fontaines (Tours)		Saint-Jacques (Châteauroux)			Malétrenne/Plaisance (Tours)	
	les Rottes (Vendôme)		Rives du Cher - Europe (Tours)	5	Bergeronnettes-Prod'hommes-Aubépines (Dreux)	9	
	Bégon, Croix Chevalier (Blois)		Henri Sellier (Vierzon)		Saint-Denis (Châteauroux)		
	Salmonerie, Prairie, Pincevent - la Source - Argonne (Orléans)		le Clou (Châteauroux)		le Morier (Tours)		
	Prado (Bourges)		le Petit Plessis (Tours)		6	Centre-Ville (Vierzon)	10
	Cité de la Tabellionne (Dreux)		Quartier Nord (Pithiviers)			Gauchetières (Nogent-le-Rotrou)	
	Bruxelles (Chartres)		Val-d'Auron (Bourges)	les Rochelles (Dreux)			
	Vaugirard - les Nations (Châteauroux)		les Bâtes (Dreux)	Quinière - Vienne (Blois)			
	Niqueux Bruère - la Verrerie - la Galboisière (Tours)		Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron (Chartres)	Montoires/Montfort (Gien)			
	Saint Marc (Romorantin-Lanthenay)		Beaulieu (Châteauroux)	le Lancy - Chautemps - Closiers/Chaussée - Vésines (Montargis)			
	Saint Aignan (Pithiviers)		Maryse Bastié (Tours)	Pont Bordeaux/Beauvois - les Chaises (Orléans)			
Kennedy/Château Blanc (Montargis)	les Cités (Montargis)	Colombier (Vierzon)					
Disparité interne forte	Bourges Nord : Chancellerie-Gibjoncs-Turly-Barbottes (Bourges)	3	les Ormes du Mail/Andrillon - les Blossières (Orléans)	Salvador Allende (Dreux)	11		
	le Sanitas - la Rabière (Tours)		Clos du Roy (Vierzon)	le Fontchoir (Châteauroux)			
			Aéroport - Bigarelle (Bourges)	Vallée Violette - Bergeonnerie (Tours)			
			Vauvettes (Dreux)	Bourgeau (Romorantin-Lanthenay)			
			Mandela (Chartres)	la Rosette (Orléans)			
			les Favignolles (Romorantin-Lanthenay)				
			Cornillettes (Blois)				
			Clos de la Grande Salle (Orléans)				

Note de lecture : en vert les Zus, en noir les Nqp, en fond bleu les grands quartiers en termes de population

Sources : Insee, Recensement de la population 2009 ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2009

Des quartiers à précarité variable

Afin de déterminer sur chaque territoire les zones les plus en difficulté, une typologie a été élaborée à partir de l'indicateur de revenu des ménages, ce dernier étant un des plus discriminants. Les quartiers sont classés en fonction du contraste entre leurs revenus et ceux de l'unité urbaine englobante d'une part, et de la plus ou moins grande homogénéité des revenus internes au périmètre, d'autre part. De plus, une distinction est faite entre petits et grands quartiers. Ceci permet de les répartir en onze groupes distincts.

Des difficultés persistantes dans les quartiers les plus défavorisés

Les groupes 1 à 3 sont constitués de 25 quartiers ayant des revenus beaucoup plus faibles que leur unité urbaine et peuvent donc être considérés en situation de plus forte précarité. Parmi eux, figurent 19 Zus et 6 Nqp. Ils regroupent près de la moitié de la population de l'ensemble des quartiers prioritaires, notamment la majorité des plus peuplés. D'autres indicateurs confirment leur caractère précaire : plus d'un tiers de la population est à bas revenus, près de 30 % des ménages sont concernés par une allocation chômage, huit sur dix sont locataires en HLM.

Dans ces quartiers, le revenu par UC médian varie de 6 500 euros (*Saint-Jean* à Châteauroux) à 10 200 euros (*la Galboisière* à Saint Pierre-des-Corps). Les quartiers de Châteauroux présentent les niveaux de revenu les plus faibles. Entre 2007 et 2009, 15 quartiers affichent une baisse du revenu par UC médian et seulement 6 une amélioration de leur situation.

Un impact positif de la rénovation urbaine à Orléans

Entre 2007 et 2009 la population diminue dans sept grands quartiers, en lien avec la rénovation urbaine. Ainsi, la baisse est forte dans les grands quartiers de *la Source* à Orléans (- 14 %) et à *Bourges-Nord* (- 7 %). Sur *la Source* le revenu par UC médian gagne 5,2 %, même s'il reste un des moins élevé de l'ensemble des quartiers avec une médiane à moins de 7 000 euros. Le constat est semblable sur le quartier de *l'Argonne* (Orléans) où la population a par contre légèrement augmenté. La situation est moins marquée à *Bourges-Nord* où l'indicateur de revenu évolue faiblement.

La précarité semble présente au-delà des contours des quartiers, notamment au sud de la Zus de *la Source* ou au sud-est de *Bourges-Nord*. L'impact des opérations de renouvellement urbain est généralement visible dans ces quartiers mais il se heurte à une conjoncture défavorable en matière de revenu.

Des quartiers aux difficultés accentuées

La Zus et le Nqp *Saint-Jean* à Châteauroux sont des quartiers à très faible revenu médian. Ce niveau ainsi que la part de la population à bas revenus tend à se détériorer pour une population stable en nombre. Le périmètre paraît assez bien délimité, la précarité n'allant pas au-delà de cette zone. Le revenu déjà faible au *Sanitas* à Tours se dégrade, alors qu'il évolue peu dans d'autres quartiers de l'agglomération (*la Rabière*). *Les Fontaines* à Tours et *Tallemont* à Mainvilliers bénéficient d'une augmentation de population et d'une réhabilitation de nombreux logements, mais les niveaux de revenus diminuent. Le contour de ce dernier quartier pourrait être élargi, la pauvreté s'étendant notamment à

l'ouest de la zone. Sur le quartier *Salmonerie, Prairie, Pincevent* à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le programme de résidentialisation et l'ouverture de voie a encore peu favorisé la mixité sociale et les difficultés perdurent. La précarité dans les grands quartiers déjà très défavorisés risque de s'amplifier dans la mesure où, pour l'ensemble de ces zones, la part des ménages concernés par une allocation chômage est en hausse.

Des petits quartiers aux évolutions différentes

Parmi les petits quartiers en situation de grande précarité, sept perdent des habitants dont *Kennedy/Château Blanc* à Châlette-sur-Loing, *les Nations* à Châteauroux et *Saint-Marc* à Romorantin. La situation de ceux-ci a fortement évolué suite aux actions de rénovation, et leur présence parmi les quartiers prioritaires est à réexaminer.

La situation est difficile dans les quartiers de *Vaugirard* à Châteauroux et *Saint-Aignan* à Pithiviers, où le revenu par UC médian est en recul et la part de la population à bas revenus en hausse. Seul indicateur favorable, la part des ménages concernés par une allocation chômage est en baisse entre 2007 et 2009. Par ailleurs, la cartographie des revenus montre que la précarité semble s'étendre au-delà des limites de ces deux quartiers.

Un niveau moyen de difficulté partagé entre Zus et Nqp

Les 25 quartiers des groupes 4 à 7 sont définis par un contraste moyen de revenus avec l'unité urbaine. Parmi ces quartiers se trouvent 11 Zus et 14 Nqp. Ils regroupent 30 % de la population des quartiers prioritaires. Douze sont des petits quartiers de moins de 2 000 habitants et certains sont très grands comme *Beaulieu, Hauts de Chartres* à Chartres ou *Plateau-Est* à Dreux.

Dans ces 25 quartiers, 25 à 30 % de la population perçoit de faibles revenus, 23 à 29 % des ménages sont concernés par une allocation chômage. La grande majorité des ménages est locataire en HLM. Les disparités de revenus de ce groupe sont plus fortes : le revenu par UC médian est de 7 300 euros pour *Henri Sellier* à Vierzon et de 13 300 euros pour *les Blossières* à Orléans.

Une étude pour identifier les territoires les plus prioritaires

L'étude réalisée par l'Insee permet une lecture différenciée des quartiers en distinguant la taille et le rapport avec l'agglomération contenante. Les résultats ont conduit la DRJSCS du Centre à s'interroger sur l'adéquation entre les périmètres des quartiers de la politique de la ville et la grande difficulté sociale observée. En s'appuyant sur ces résultats, un groupe de travail associant l'Insee, la DRJSCS et Villes au carré a souhaité élargir la méthodologie au concept de précarité en complétant le revenu par d'autres indicateurs.

Le cadre de ce partenariat a permis également de tester un certain nombre d'outils (cartes de carroyage, de sur-représentation) et de visualiser très finement une série d'indicateurs (chômage, revenus...). Actuellement des rencontres départementales sont organisées par la DRJSCS, le groupe de travail et l'appui des six directions départementales de la cohésion sociale (protection des populations). Il s'agit de porter à connaissance les résultats et d'intégrer les points de vigilance dans un atlas régional de la précarité des 75 quartiers populaires de la région Centre prévu à la fin du premier semestre 2013.

Les travaux engagés et les rencontres associées préfigurent l'obligation de mieux concentrer les moyens de la politique de la ville sur les territoires les plus prioritaires mais aussi d'identifier les zones en veille, principes énoncés par le Comité interministériel des villes du 19 février dernier.

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Des difficultés sur les quartiers de Châteauroux et Châteaudun

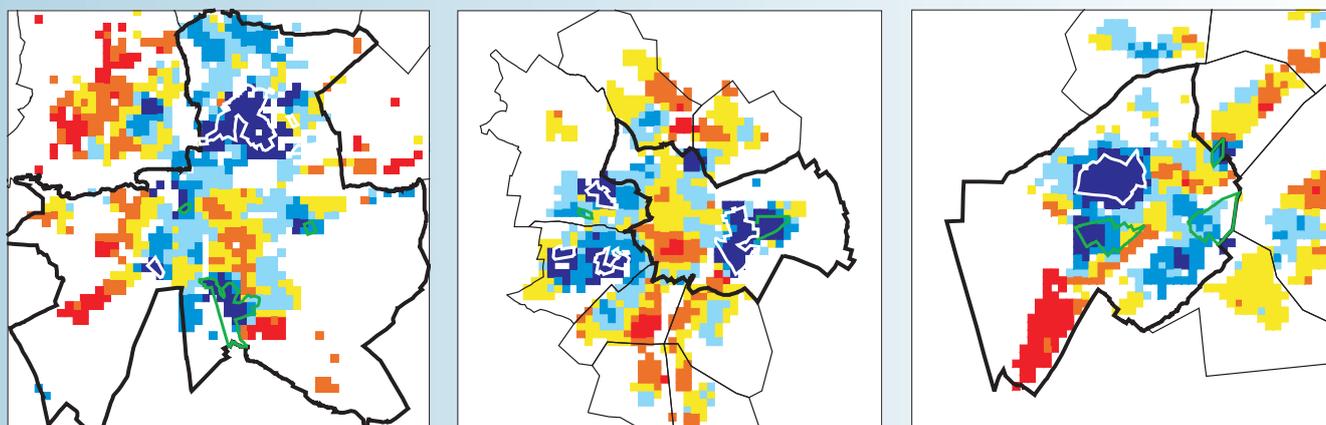
La population a peu évolué entre 2007 et 2009 dans les grands quartiers chartrains (comme *Beaulieu, Hauts de Chartres*). *Beaulieu* à Châteauroux perd 5 % de sa population et la précarité s'y accroît : hausse de la population à bas revenus et des ménages concernés par une allocation

Répartition des revenus (rapportés aux revenus de la région)

Bourges

Chartres

Blois



■ Commune principale
 □ ZUS
 □ Nqp
 ■ Supérieur au neuvième décile
 ■ Supérieur à la médiane
 ■ Inférieur au premier quartile
■ Supérieur au troisième quartile
 ■ Inférieur à la médiane
 ■ Inférieur au premier décile

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2009

© IGN 2012 - Insee 2013

chômage. Toute la population de ce quartier n'est pas concernée par cette dégradation puisque le revenu par UC médian augmente de 4 %, dépassant 11 000 euros. Les difficultés perdurent à *Flavignolles* (Romorantin), aux *Quartiers-Nord* (Pithiviers) et à *Beauvoir* (Châteaudun), où les indicateurs de revenu et de chômage se sont dégradés. Le déploiement du programme de rénovation urbaine sur une partie de ce dernier quartier est récent, son impact pourra s'observer par la suite. Le contour de ce quartier pourrait être un peu élargi pour englober des ménages à faibles revenus vivant à proximité.

Des quartiers de Dreux aux évolutions encourageantes

Le quartier le plus peuplé de cette catégorie, *Plateau Est* à Dreux, présente des évolutions favorables. Il a fait l'objet de programmes de résidentialisation, de réhabilitation mais aussi de construction de nouveaux logements. Le revenu par UC médian est en hausse même s'il reste faible (8 700 euros). La part de la population à bas revenus et celle des ménages concernés par une allocation chômage sont en recul. La pauvreté, bien apparente dans les contours du quartier, semble s'étendre un peu au nord. Dans cette même unité urbaine, *les Bâtes* présentent une hausse de la population et du revenu médian ainsi qu'un recul de la part des ménages concernés par une allocation chômage. Ce quartier pourrait être regroupé avec ses voisins également en difficulté (*Cité de La Tabellione*, ouest de *Saint-Ève*) car la précarité semble continue sur l'ensemble de ce territoire.

Amélioration de la situation de certains petits quartiers

Dans les quartiers de petite taille, la population stagne ou décroît : le recul est fort à *Vauvettes* (676 habitants, à Vernouillet) suite à la démolition de plus de 150 logements, ou à *Mandela* (Mainvilliers, 289 habitants) et dans une moindre mesure sur *Aéroport* (Bourges). Ces trois quartiers bénéficient d'une amélioration du revenu par UC médian, notamment à *Mandela*, en partie grâce aux actions de rénovation urbaine mises en place.

Des difficultés persistantes à Vierzon

Les quartiers *Henri Sellier* ou *le Clos du Roy*, à Vierzon, aux revenus médians très bas (moins de 8 000 euros), cumu-

La politique de la ville

Les actions mises en place par l'État et les collectivités locales dans les quartiers les plus défavorisés constituent la « politique de la ville ». Celle-ci est rendue complexe par le nombre d'acteurs impliqués, la variété des domaines d'action mais également par le champ d'intervention. En 1996, dans le cadre du pacte de relance pour la ville, 751 zones urbaines sensibles (Zus) ont été définies en liaison avec les difficultés rencontrées par les habitants de ces quartiers : habitat dégradé, difficulté d'accès à l'emploi, etc. En 2006, la géographie prioritaire est étendue à 2 493 quartiers en Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), et à la plupart des Zus ont été ajoutés de nouveaux quartiers prioritaires (Nqp). Ces Cucs, mis en œuvre à partir de 2007, doivent permettre d'assurer la cohérence des politiques financées dans les quartiers prioritaires.

lent les difficultés. Le revenu est en recul et la part de la population à faibles ressources, déjà très forte (plus de 40 %) est en hausse, ainsi que celle des ménages concernés par une allocation chômage. Cependant, le plan de rénovation urbaine mis en place depuis 2009, pourrait faire évoluer favorablement la situation. Sur cette commune, la précarité semble s'étendre au-delà des contours des quartiers prioritaires.

Des quartiers moins précarisés : essentiellement des Nqp

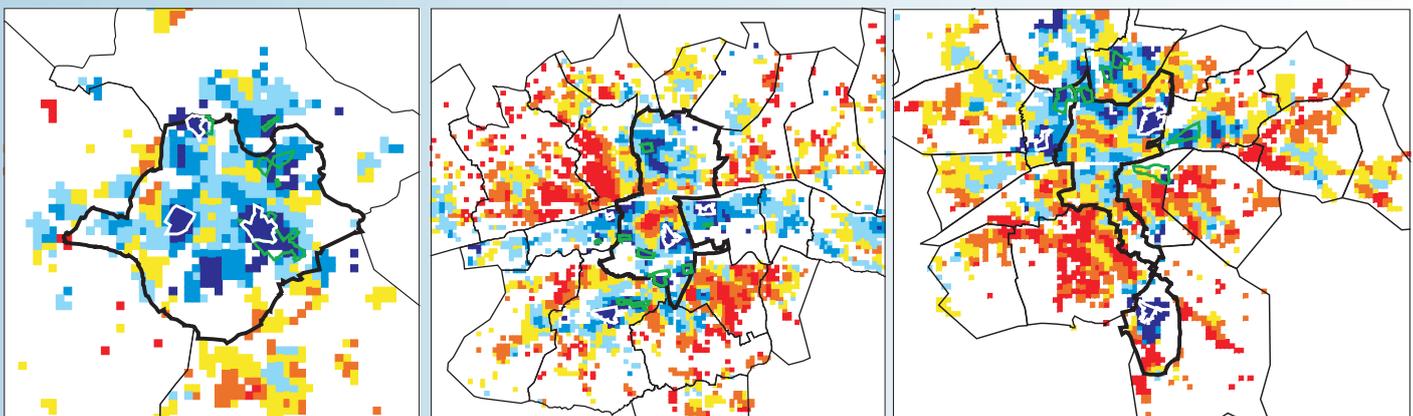
Les 25 quartiers des groupes 8 à 11 sont déterminés par des niveaux de revenu plus proches de ceux de leurs unités urbaines. Ils concentrent 28 % de la population des quartiers prioritaires. La part de la population à bas revenus y est limitée, entre 10 et 16 %. De même, la part des ménages concernés par une allocation chômage y est plus faible que sur l'ensemble des quartiers : entre 20 et 22 %. Seulement un ménage sur deux est locataire en HLM. Une seule Zus fait partie de cette classe : *Bergeronnette-Prod'hommes-Aubépine* à Dreux. Elle affiche cependant un revenu médian plutôt faible (11 100 euros), comme l'ensemble de l'unité

Répartition des revenus (rapportés aux revenus de la région)

Châteauroux

Tours

Orléans



Commune principale
 ZUS
 Nqp
■ Supérieur au neuvième décile
■ Supérieur à la médiane
■ Inférieur au premier quartile
■ Supérieur au troisième quartile
■ Inférieur à la médiane
■ Inférieur au premier décile

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2009

© IGN 2012 - Insee 2013

urbaine de Dreux. Cette Zus a accueilli une population nouvelle, plutôt active, et ses indicateurs d'évolution sont favorables. *Montoires/Monfort* à Gien est le seul quartier de ce groupe de 25 à posséder un revenu inférieur à la médiane de l'ensemble des quartiers de la région. Dans cette catégorie plus préservée, les situations sont très diverses : plusieurs quartiers ont des revenus limités (de 10 000 à 12 000 euros), le plus élevé atteignant 18 400 euros.

Dans les grands quartiers, par rapport à 2007, la population est en recul sensible à *Malétrenne/Plaisance* (à Amboise, - 4,6 %) et à *Montoires/Monfort* (- 8 %, à Gien). Ce dernier, le moins épargné par la précarité, a un revenu médian en repli et les difficultés perdurent : hausse de la part des personnes à bas revenus et des ménages concernés par une allocation chômage.

Vienne à Blois et le Lancy à Montargis, plus préservés

Trois grands quartiers de l'unité urbaine de Montargis (*Chautemps, Closiers/Chaussée, Vésine*) ont une population en hausse (entre 2,6 et 4,4 %). Le revenu y est en léger repli ou stagne et la part des personnes à bas revenus augmente nettement. Sur la même unité urbaine, *le Lancy*, déjà plus favorisé, bénéficie d'un revenu accru.

Vienne à Blois affiche le revenu médian le plus élevé de ce groupe, proche du niveau régional. Celui-ci tend à augmenter dans ce quartier et la part des personnes à bas revenus, déjà faible, est en baisse malgré la présence de quelques familles en difficulté. *Les Rochelles* à Dreux, bénéficiaire du programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), présente une population en hausse et des indicateurs sociaux évoluant favorablement.

Des évolutions contrastées suivant les quartiers

Dans six petits quartiers sur dix la population décroît, de manière sensible au *Colombier* à Vierzon et à *la Rosette* à Saint-Jean-le-Blanc. Ce dernier a subi de nombreuses transformations, sa population s'est modifiée. Dans ces deux quartiers les revenus augmentent.

La situation est plus paradoxale au *Fontchoir* à Châteaurox. Ce quartier a bénéficié d'une réhabilitation et de constructions neuves expliquant la hausse de population de 26 %, mais pour seulement 475 habitants. Le revenu médian est en baisse mais la part des personnes à faibles ressources et celle des ménages concernés par une allocation chômage sont aussi en recul. ♦

Pour comprendre ces résultats

Méthodologie et définition

La présente étude s'appuie sur une liste d'indicateurs calculables sur tous les territoires de la politique de la ville (sauf cas particuliers de zones par exemple trop petites : deux dans la région Centre) à partir de sources mobilisables nationalement, notamment la source fiscale et le recensement de la population.

Au sein de ces indicateurs, le revenu apparaît comme la variable la plus discriminante. La variable de contraste mesure l'écart entre le revenu du quartier prioritaire et le revenu des territoires composant l'unité urbaine englobante (hors quartiers prioritaires). Cet écart est calculé pour toutes les Zus et tous les Nqp, puis ordonné. Trois groupes de taille identique sont alors déduits : contraste faible, moyen ou fort.

Les données sur les revenus permettent aussi de construire pour chaque quartier un indicateur de disparité interne (intervalle interquartile) permettant de savoir si la zone est homogène. Les indicateurs ainsi obtenus sont ordonnés et ventilés dans deux groupes de taille similaire : disparité faible ou forte.

Enfin, la taille de la zone permet de traduire l'enclavement du quar-

tier. Au-dessus de 2 000 habitants il est considéré comme étant de grande taille, au-dessous de petite taille.

Ces trois critères permettent de produire un tableau lisible en onze groupes dans lequel les différents quartiers prioritaires sont positionnés.

Carroyage : construit sans a priori sur ce que doivent être les zonages d'intervention ou de gestion, le carroyage permet une vision impartiale des phénomènes et est naturellement à même de surligner les zones à enjeu. Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe ici (200 mètres de côté). L'appartenance à un carreau se fait par une opération mathématique sur les coordonnées géographiques individuelles (partie entière). À chaque ménage est attribuée une position géographique précise. En caractérisant des zones en fonction de l'intensité d'un phénomène (niveau de revenu) les cartes présentées dans le document (sur des carreaux de 200 mètres de côté) permettent de mesurer certaines particularités territoriales.

Directeur de la publication

Dominique Perrin

Coordination des études

Olivier Aguer

Équipe de projet

Annie Clerzau
Stéphanie Hérant
Vincent Monchâtre

Rédaction en chef

Philippe Calatayud
Jacqueline Duvey-Pilate

Maquettiste / Webmestre

Christian Leguay /
Yves Dupuis

Relations médias

Martine Blouin
Hortense Robert

Pour en savoir plus

« Quartiers prioritaires : évaluer les inégalités pour mieux cibler les mesures », *Insee Centre Info* n° 168, Insee-DRJSCS, mai 2011.

« La politique de la ville : une décennie de réforme », *Rapport de la Cour des comptes*, juillet 2012.

« Observatoire national des zones urbaines sensibles » : rapport 2012.

<http://www.villes.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-onzus-2012.pdf>

« Rapport de synthèse de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville », Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement - <http://www.territoires.gouv.fr/> - Ministère délégué à la Ville - secrétaire général du Comité interministériel des villes, février 2013 - <http://www.ville.gouv.fr>

Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

www.insee.fr/centre